



Fiche inscription 2025/26

Mail : association.teamds@gmail.com

Professeure : 06 64 61 25 29

Bureau : 06 11 25 01 63

Informations :

Nom / Prénom :

Age :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Code postal/ Ville :

RESPONSABLE LEGAL (Si - de 18 ans)

Nom / Prénom :

Age :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Code postal/ Ville :

Cours/ Tarifs :

(Un seul cours d'essai gratuit dans chaque discipline).

Cours Enfants :

Jours/ Horaires et Salles :

Tarifs :

☐ Baby Gym (3/5 ans) - 45 min

Lundi - 17h45 (Maison des associations)

210€/ année

☐ Street Jazz (6/ 10 ans)

Mardi - 17h00 (L'ESCAL)

225€/ année (1 cours)

☐ Néo-classique (6/ 10 ans)

Mardi - 18h00 (L'ESCAL)

345€/ année (2 cours)

☐ Street Jazz (11/ 13 ans)

Lundi - 18h30 (Maison des associations)

225€/ année (1 cours)

☐ Danse Orientale (11 ans et +)

Lundi - 19h30 (Maison des associations)

345€/ année (2 cours)

☐ Néo-classique (11 ans et +)

Mardi - 19h00 (L'ESCAL)

390€/ année (3 cours)

Cours Ados/ Adultes :

☐ Danse Orientale (11 ans et +)

Lundi - 19h30 (Maison des associations)

240€/ année (1 cours)

☐ Street Jazz (14 ans et +)

Lundi - 20h30 (Maison des associations)

390€/ année (2 cours)

☐ Lady Cabaret (14 ans et +)

Lundi - 21h30 (Maison des associations)

450€/ année (3 cours)

☐ Néo-Classique (11 ans et +)

Mardi - 19h (L'ESCAL)

PASS TEAM D&S 520 €/ année
= accès à tous les cours de
danse + **sport offert**

☐ Cardio - Pilates (14 ans et +)
(1h30)

Mardi - 20h (L'ESCAL)

270€/ année

Réduction de 25€ sur le montant global de l'abonnement pour les membres de la même famille
(seulement parent /enfant et frère(s)/sœur(s))

Engagement :

Gala de fin d'année :

☐ Participe ☐ Ne participe pas

Païement :

☐ Annuel ☐ En 3 fois

Pièces obligatoires à fournir : photo, attestation d'assurance et certificat médical.

Règlement interieur :

Article 1 : Abonnement et Cotisation

1.1 L'abonnement doit être réglé dès l'inscription pour l'année en cours. Le paiement peut être effectué en une fois ou bien **en 3 fois maximum** (3 chèques).

1.2 L'année complète est due jusqu'aux vacances de la Toussaint. Si il y a inscription en cours d'année (après les vacances de la Toussaint), le bureau de l'association réévaluera les tarifs en fonction de la date d'inscription.

1.3 **Aucun remboursement n'est possible**, même sur présentation d'un certificat médical, déménagement ou changement de vie personnelle).

1.4 Le dossier d'inscription doit être complet pour que l'inscription soit valide. L'association se réserve le droit de refuser tout élève dont la cotisation ne serait pas à jour.

Article 2 : Modifications et Annulations des Cours

2.1 L'association se réserve le droit d'apporter toutes modifications au planning des cours et d'annuler les cours si nécessaire (intempéries, etc.).

2.2 Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés, y compris les ponts.

Article 3 : Tenue et Discipline

3.1 Une tenue correcte et adaptée au cours est exigée. Les cheveux doivent être attachés, et il est obligatoire de se munir d'une bouteille d'eau et des chaussures adaptées aux disciplines.

Article 4 : Responsabilité

4.1 L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de préjudice corporel ou matériel subit par les élèves et accompagnateurs durant les cours et déplacements.

4.2 Les parents ne sont pas admis durant les cours mais doivent être présents dès la fin du cours.

4.3 L'association se décharge de toute responsabilité concernant les élèves en dehors des heures de cours.

Article 5 : Cours d'Essai

5.1 Un cours d'essai gratuit est accordé pour chaque discipline. Tout cours suivant sera dû jusqu'au paiement de la cotisation annuelle pour un montant de 10€/ cours.

Article 6 : Gala de Danse

6.1 La participation au gala de fin d'année n'est pas obligatoire, mais en y participant, vous vous engagez à respecter son déroulement et son organisation (lieu, date, tarif, etc.).

6.2 Tout enfant ou adulte participant au gala sera obligatoirement filmé ou photographié.

6.3 L'association se réserve le droit d'interdire le filmage et la photographie du spectacle dans la salle pour respecter le bon fonctionnement des professionnels.

Article 7 : Droit à l'Image

7.1 Tout au long de l'année, les enfants ou adultes peuvent être photographiés, et les photos/vidéos peuvent être utilisées pour des supports publicitaires, réseaux sociaux, site internet, etc.

7.2 **Vous devez cocher l'une des options suivantes :** ☐ Autorise ☐ Refuse

Note : À partir du moment où vous vous engagez à participer au gala de danse, le droit à l'image est obligatoire.

Article 8 : Acceptation du Règlement

8.1 Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre compréhension. Nous restons à votre écoute et vous souhaitons une bonne année de Danse et de Sport chez Team D&S !!!

Signature d'engagement : (suivi de la mention "lu et approuvé")

--